

# **RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018**



# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de Travail sécuritaire NB. Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 21 mai 2019, conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel 2018*, le *Plan stratégique 2019-2021* et des documents sur les taux de cotisation de 2019 en ligne à l'adresse [travailsecuritairenb.ca](http://travailsecuritairenb.ca).

## PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Travail sécuritaire NB a enregistré un déficit de 271,5 \$ millions de dollars en 2018, comparativement à celui de 134,3 millions de dollars en 2017. Le déficit est attribuable à des coûts de réclamation supérieurs à ceux qui avaient été prévus et à des revenus de placements inférieurs à ceux prévus. Les coûts reflètent les dernières tendances; les variations des hypothèses et des méthodes d'évaluation; et les admissibilités aux prestations découlant de la mise en œuvre de modifications apportées aux politiques à la suite de modifications législatives en 2015. L'augmentation des coûts en 2018 était surtout attribuable à la croissance de la durée des réclamations et à la croissance à long terme du nombre de réclamations pour perte d'audition. Les revenus de placements réels se sont chiffrés à -1,32 %, comparativement aux revenus prévus au budget de 6,08 %, ce qui a accru davantage l'effet de l'augmentation des coûts de réclamation sur le niveau de capitalisation général de Travail sécuritaire NB. En raison de ces résultats d'exploitation, la position de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffrée à -271,5 millions de dollars ou 88,0 %.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL

## RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, conformément aux accords relatifs à la gestion combinée de leurs placements respectifs. Bien que Travail sécuritaire NB n'ait pas droit à la quote-part que la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* détiennent dans WSNBIL, la Norme internationale d'information financière 10 (IFRS 10) exige que Travail sécuritaire NB présente des états financiers consolidés puisqu'il contrôle WSNBIL, tel qu'il est défini à IFRS 10. Ainsi, WSNBIL a été entièrement consolidée dans les présents états financiers.

Les quotes-parts dans l'actif net de WSNBIL au 31 décembre 2018 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 84,05 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 14,55 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,40 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

### BILAN CONSOLIDÉ

Les principales composantes du bilan consolidé de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations et le niveau de capitalisation.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES BILAN CONSOLIDÉ (en milliers de dollars)	2018	2017
Portefeuille de placement	1 294 663	1 356 440
Engagements au titre des prestations	1 927 161	1 654 725
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	(234 070)	37 465
Pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB	88,0 %	102,2 %

### Placements

Le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placement et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Travail sécuritaire NB se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif effectuées par des actuaires-conseils indépendants pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placement est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, Travail sécuritaire NB adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre

## RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placement soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Nous sommes d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2017, le conseil a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, nous avons légèrement modifié la composition de l'actif selon la politique cible, qui est formée de 15 % d'obligations canadiennes, de 2 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 15 % d'actions canadiennes, de 14 % d'actions américaines, de 4 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 8 % d'infrastructure, de 10 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 3 % en espèces.

La composition de l'actif choisie a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2019.

Le tableau qui suit indique la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB selon le type de placements au 31 décembre.

PLACEMENTS <i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Contrats de change à terme	(15 531)	6 063
Revenu fixe	202 213	205 055
Actions	588 601	639 815
Obligations à rendement réel	42 733	54 353
Biens immobiliers	225 475	222 440
Infrastructure	110 145	92 968
Opportuniste mondial	141 027	135 746
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>1 294 663</b>	<b>1 356 440</b>

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; son avis relativement à la diversification comme méthode pour réduire le risque; l'importance de la répartition de l'actif; et son avis quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

## RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

### Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Au 31 décembre 2018, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (en milliers de dollars)	2018	2017
Invalidité à court terme et réadaptation	232 638	178 108
Invalidité à long terme	857 101	781 077
Prestations de survivant	82 537	83 887
Assistance médicale	754 885	611 653
<b>TOTAL DU PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS</b>	<b>1 927 161</b>	<b>1 654 725</b>

### Niveau de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation.

Dans son rapport intitulé *Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB* publié en juillet 2018, le groupe de travail recommandait de faire passer le niveau de capitalisation cible de 110 % à 120 %. La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB sera modifiée prochainement pour refléter la recommandation. Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2018 s'est chiffré à 88,0 % (2017 – 102,2 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS (en milliers de dollars)	2018	2017
Revenu des cotisations	302 919	257 741
Revenu de placements	(17 638)	132 368
Frais engagés au titre des réclamations	496 437	466 036
Frais d'administration	52 450	52 454
Excédent des (dépenses) sur les revenus attribuable à Travail sécuritaire NB	(271 535)	(134 339)
Taux de rendement du marché du portefeuille	(1,32 %)	10,29 %

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

## REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment le revenu des cotisations et le revenu de placements. En 2018, il s'est élevé à 285,3 millions de dollars, soit une diminution de 26,9 % par rapport au revenu de 2017, qui se chiffrait à 390,1 millions de dollars.

### Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires assurables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires assurables. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables reflète le recouvrement de versements effectués au titre des réclamations au nom de ces employeurs, les frais d'administration pour la gestion de réclamations et la variation au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations des employeurs tenus personnellement responsables.

Le revenu des cotisations s'est chiffré à 302,9 millions de dollars en 2018, comparativement à 257,7 millions de dollars en 2017, soit une augmentation de 17,5 %. Le revenu provenant des employeurs cotisés a augmenté de 27,7 %, surtout en raison de l'augmentation du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,48 \$ en 2017 à 1,70 \$ en 2018. Les salaires assurables étaient légèrement plus élevés que ceux prévus, soit 3,9 %. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables a augmenté de 14,3 % en raison des coûts de réclamation plus élevés. La masse salariale des employeurs est passée de 9,18 milliards de dollars en 2017 à 9,69 milliards de dollars en 2018. L'augmentation est imputable à l'augmentation des activités dans le secteur de la construction, à la croissance économique provinciale et à l'augmentation annuelle du salaire assurable maximum, qui est passé de 62 700 \$ à 63 600 \$ en 2018.

REVENU DES COTISATIONS (en milliers de dollars)	2018	2017
Employeurs cotisés	162 897	135 188
Employeurs tenus personnellement responsables	140 022	122 553
Total du revenu des cotisations	302 919	257 741
Masse salariale	9,69 milliards de dollars	9,18 milliards de dollars

### Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 132,4 millions de dollars en 2017 à une perte de 17,6 millions de dollars en 2018. La diminution est attribuable à des pertes non matérialisées sur les placements de Travail sécuritaire NB découlant d'un rendement négatif dans la plupart des marchés de capitaux en 2018.

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 3,75 %. En 2018, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placement s'est chiffré à -3,31 %. Pour la période de 25 ans se terminant le 31 décembre 2018, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 5,20 %.

## RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

REVENU DE PLACEMENTS <i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Intérêts et dividendes	33 967	29 624
Gains nets matérialisés sur placements	37 195	72 445
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	(82 427)	36 706
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(6 373)	(6 407)
<b>TOTAL DU REVENU DE PLACEMENTS</b>	<b>(17 638)</b>	<b>132 368</b>

### DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais d'administration et les obligations prévues par la loi. En 2018, les dépenses sont passées de 522,4 millions de dollars à 552,3 millions de dollars, soit une augmentation de 5,7 %.

DÉPENSES <i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Frais engagés au titre des réclamations	496 437	466 036
Frais d'administration	52 450	52 454
Obligations prévues par la loi	3 461	3 865
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>552 348</b>	<b>522 355</b>

### Frais engagés au titre des réclamations

Les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. En 2018, ces coûts se chiffraient à 496,4 millions de dollars, soit une augmentation de 6,5 % par rapport à 466,0 millions de dollars en 2017. Cette augmentation était surtout attribuable à une plus longue durée des réclamations et à l'augmentation du nombre de réclamations pour perte d'audition.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique pour 2018 est demeuré inchangé, soit 6,08 %.

FRAIS ENGAGÉS AU TITRE DES RÉCLAMATIONS <i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2017
Invalidité à court terme et réadaptation	125 019	106 461
Invalidité à long terme	141 802	172 926
Prestations de survivant	7 455	7 349
Assistance médicale	222 161	179 300
<b>TOTAL DES FRAIS ENGAGÉS AU TITRE DES RÉCLAMATIONS</b>	<b>496 437</b>	<b>466 036</b>

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

## Frais d'administration

En 2018, les frais d'administration de Travail sécuritaire NB étaient semblables à ceux de l'exercice précédent.

## Obligations prévues par la loi

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des travailleurs et des employeurs, lesquels se sont chiffrés à 1,2 million de dollars en 2018 (1,5 million de dollars en 2017) ainsi que du Tribunal d'appel des accidents au travail, qui se sont élevés à 1,6 million de dollars en 2018 (1,7 million de dollars en 2017).

En 2018, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 688 milliers de dollars (2017 – 698 milliers de dollars) à trois associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*, notamment à la New Brunswick Construction Safety Association, à l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. et à l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

## FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

### Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs et des coûts de réclamation que les employeurs tenus personnellement responsables paient directement.

À l'heure actuelle, Travail sécuritaire NB fait face à une augmentation de la durée des réclamations et des niveaux de prestations

en raison des conséquences non désirées de modifications législatives antérieures. Les augmentations au niveau du nombre de blessures peuvent être minimisées grâce à certains facteurs, notamment :

- de bonnes pratiques de sécurité chez les travailleurs et les employeurs;
- l'attention que porte Travail sécuritaire NB aux industries qui présentent des risques élevés;
- le leadership en sécurité.

Certains facteurs peuvent avoir une influence positive sur la durée des réclamations, soit :

- l'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention précoce, au programme pour demeurer au travail et au retour au travail en toute sécurité;
- la présentation rapide de rapports liés aux réclamations;
- l'évaluation précoce des capacités fonctionnelles et l'établissement d'un plan de réadaptation détaillé;
- la mise en œuvre d'un plan de retour graduel au travail ou d'un retour à un travail modifié parrainé par l'employeur.

La durée ou la gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation assez considérables.

### Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures, ainsi que d'autres prestations et allocations est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 2,52 %, avec un taux moyen se chiffrant à 1,59 %.

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

## Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 3,75 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi, à l'exception des placements à revenu fixe, dont le rendement devrait être inférieur à leur moyenne historique récente.

Les marchés étaient volatils en 2018 et les actions mondiales ont connu des difficultés vers la fin de l'exercice. L'amélioration des conditions économiques a permis à certaines banques centrales de continuer à se rapprocher d'une politique monétaire plus normalisée, et la Réserve fédérale américaine a augmenté ses taux à quatre reprises; la Banque du Canada, à trois reprises; et la Banque d'Angleterre, une fois. Au quatrième trimestre, les marchés des actions ont connu un rendement négatif en raison des inquiétudes relativement au ralentissement de la croissance globale, à l'inflation et aux taux d'intérêt croissants, ainsi qu'à des préoccupations continues à l'égard du commerce mondial et d'ordre politique. Les actions et obligations américaines ont affiché un rendement positif en dollars canadiens pour l'exercice, tandis que les actions canadiennes, internationales et des marchés naissants ont connu un rendement négatif à la fin de l'exercice.

La plupart des catégories d'actif en actions du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB ont connu un mauvais rendement en 2018. Les actions américaines (indice S&P 500) ont connu le meilleur rendement, soit une augmentation de 4,23 % en dollars canadiens. Le rendement des actions internationales (indice MSCI EAFE) et des actions des marchés

naissants (indice MSCI EM) ont affiché des rendements de -6,03 % et de -6,51 % respectivement, tous deux en dollars canadiens. Le rendement des actions canadiennes (indice S&P TSX) était inférieur, avec un rendement de -8,89 % pour l'exercice.

Les obligations canadiennes, représentées par l'indice des obligations de l'univers FTSE TMX, ont enregistré une augmentation de 1,41 % pour l'exercice. Les obligations à long terme, représentées par l'indice global des obligations à long terme FTSE TMX, ont réalisé un gain de 0,31 % et les obligations à rendement réel, représentées par l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX, ont connu une perte de 0,05 %. Les biens immobiliers canadiens ont connu une année raisonnable en général, avec le REALpac/IPD Canada All Property Index produisant un rendement de 7,84 %.

La totalité du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de -1,32 % en 2018. L'inflation pour la même période était en moyenne 2,0 %, ce qui a donné un rendement réel de 3,3 % pour la période. Ce pourcentage est inférieur de 7,1 % à l'objectif de rendement réel prévu. Le rendement des placements de Travail sécuritaire NB pour les 25 exercices se terminant le 31 décembre 2018 a atteint en moyenne 7,0 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,8 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 5,2 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 1,4 % à l'objectif prévu du rendement réel.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 3,75 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés. Selon la valeur marchande du portefeuille de placement

# RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)

au 31 décembre 2018, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 3,75 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 13,6 millions de dollars.

## RISQUES

Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de la vision de Travail sécuritaire NB et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour l'organisme. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Travail sécuritaire NB joue un rôle important dans l'économie de la province. Son *Plan stratégique de 2019-2021* est fondé sur des piliers qui forment la base de son travail pour aller de l'avant afin d'assurer la durabilité du régime d'indemnisation des travailleurs pour les années à venir. Le plan démontre comment nous offrirons une valeur au public en établissant une culture de « sécurité avant tout », en assurant un rétablissement efficace, en protégeant la durabilité du régime et en créant un lieu de travail engagé à offrir des services de qualité supérieure. Il existe de nombreuses possibilités de croissance et d'innovation pour chacun de ces piliers et nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires. Le changement sera avantageux pour tous les Néo-Brunswickois. Nous sommes engagés à entreprendre la transformation de Travail sécuritaire NB, et à nous adapter et à réagir rapidement lorsque des facteurs externes l'exigent.

## REGARD VERS L'AVENIR

### Perspectives d'avenir

En 2019, Travail sécuritaire NB continuera à faire avancer son initiative de leadership en sécurité, qui consiste en une stratégie pluriannuelle en vue de favoriser une culture de sécurité au Nouveau-Brunswick. L'une de ses principales priorités demeurera également d'assurer une meilleure expérience du client. Travail sécuritaire NB a commencé à transformer la façon dont il exploite, et ce, par le biais de la gestion de l'excellence du rendement.

La loi exige que Travail sécuritaire NB prélève suffisamment de revenus des cotisations pendant l'exercice en cours pour couvrir tous les coûts actuels et futurs des accidents survenus pendant l'exercice en question.

### Gestion financière

Les marchés de capitaux comportent toujours un certain nombre de risques et il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

### Sommaire

Pour réaliser la transformation ambitieuse qui est en cours, nous savons que nous devons travailler encore plus étroitement avec nos intervenants et chercher activement de nouveaux partenariats, tout en trouvant des façons créatives et novatrices de mieux faire notre travail.

En allant de l'avant, nous mettrons l'accent sur l'amélioration des résultats par rapport au retour au travail en travaillant avec les employeurs, la communauté médicale et les travailleurs. Nous assurerons également que nos processus et la législation appuient

## **RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS 2018 (SUITE)**

cet objectif et incitent la déclaration rapide des blessures, l'inscription efficace des réclamations et le retour au travail en tant qu'un élément important du rétablissement.

Nous élargirons également nos initiatives en matière de santé et de sécurité en éclaircissant les obligations connexes des inspecteurs en santé et en sécurité, et en travaillant avec l'industrie de la pêche afin d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs sur les bateaux de pêche.

Nous vous encourageons à participer aux consultations tout au long de la transformation pendant que nous déployons des efforts à établir des lieux de travail plus sains et sécuritaires.

Travail sécuritaire NB continuera à se faire constamment le champion des travailleurs et des employeurs, et à travailler avec des partenaires pour continuellement trouver des façons de minimiser l'effet des blessures et des maladies liées au travail, tout en contribuant à la prospérité de la province.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

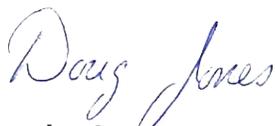
Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers consolidés, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

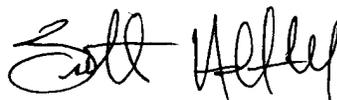
Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers consolidés figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés.



**Douglas Jones**  
Président et chef de la direction  
Travail sécuritaire NB



**Scott Allaby, CPA, CGA**  
Principal agent financier par intérim  
Travail sécuritaire NB

# ÉNONCÉ D'OPINION

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2018 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation. Nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugions appropriées. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. Les hypothèses actuarielles choisies dans le calcul des engagements sont adéquates et appropriées aux fins de l'évaluation.
3. Les méthodes sont appropriées aux fins de l'évaluation et sont conformes à la pratique actuarielle reconnue chez les organismes chargés de l'indemnisation des travailleurs au Canada.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 1 561 298 000 \$ pour les employeurs cotisés et de 365 863 000 \$ pour les employeurs tenus personnellement responsables, pour un total de 1 927 161 000 \$. Ces chiffres comprennent des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Ils comprennent également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant.
5. À la date d'évaluation, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts courus déjà réservés par Travail sécuritaire NB jusqu'à la date d'évaluation pour pourvoir au versement de pensions aux travailleurs blessés et aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris dans les chiffres ci-dessus et ont été fournis par le personnel du Bureau du principal agent financier de Travail sécuritaire NB.
6. Le montant du passif actuariel constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
7. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
8. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation. L'évaluation ne comprend que les prestations relevant de la *Loi sur les accidents du travail*.



**Conrad Ferguson, F.I.C.A.**  
MORNEAU SHEPELL  
MAI 2019

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration

## TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

### Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers consolidés de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé des variations du solde du fonds et l'état consolidé des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses mouvements de la trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification des états financiers consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de Travail sécuritaire NB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers consolidés du Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Travail sécuritaire NB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Travail sécuritaire NB.

### Responsabilité des vérificateurs à l'égard des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Travail sécuritaire NB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Travail sécuritaire NB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Travail sécuritaire NB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Saint John (Canada)  
Le 13 mai 2019

*Grant Thornton LLP*

Grant Thornton LLP  
Comptables professionnels agréés

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
<b>ACTIF</b>		
Espèces et équivalents d'espèces (note 5)	65 916 \$	72 634 \$
Créances et autres (note 6)	14 769	11 129
Engagements recouvrables au titre des prestations (note 2)	354 040	282 760
Placements (notes 7 et 8)	1 294 663	1 356 440
Immobilisations (note 9)	10 076	11 046
	<u>1 739 464 \$</u>	<u>1 734 009 \$</u>
<b>PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 10)	16 168 \$	16 372 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 11)		
Employeurs cotisés	1 561 298	1 360 828
Employeurs tenus personnellement responsables	365 863	293 897
Total des engagements au titre des prestations	<u>1 927 161</u>	<u>1 654 725</u>
Total des engagements	1 943 329	1 671 097
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	(234 070)	37 465
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	30 205	25 447
	<u>(203 865)</u>	<u>62 912</u>
	<u>1 739 464 \$</u>	<u>1 734 009 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



**James E. A. Stanley**  
Comité de vérification,  
conseil d'administration



**Tina Soucy**  
Comité de vérification,  
conseil d'administration



**Haley Flaro**  
Présidente, Comité de vérification  
Présidente du conseil  
d'administration par intérim

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
<b>REVENUS</b>		
Cotisations (note 12)	162 897 \$	135 188 \$
Placements (note 7)	(17 638)	132 368
Employeurs tenus personnellement responsables (note 13)	140 022	122 553
	<b>285 281</b>	390 109
<b>DÉPENSES</b>		
Frais engagés au titre des réclamations (note 11)		
Employeurs cotisés		
Paiements au titre des prestations	165 990	160 056
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	200 470	191 423
	<b>366 460</b>	351 479
Employeurs tenus personnellement responsables		
Paiements au titre des prestations	58 010	52 084
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	71 967	62 473
	<b>129 977</b>	114 557
Total des frais engagés au titre des réclamations	<b>496 437</b>	466 036
Administration (note 14)	52 450	52 454
Obligations prévues par la loi (note 15)	3 461	3 865
	<b>55 911</b>	56 319
Total des dépenses	<b>552 348</b>	522 355
<b>Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice</b>	<b>(267 067)\$</b>	(132 246)\$
<b>Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice attribuable à :</b>		
Travail sécuritaire NB	(271 535)	(134 339)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 2)	4 468	2 093
	<b>(267 067)\$</b>	(132 246)\$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU NIVEAU DE CAPITALISATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Travail sécuritaire NB (en milliers)	Participations ne donnant pas le contrôle (en milliers)	2018 Total (en milliers)	2017 Total (en milliers)
Niveau de capitalisation, début de l'exercice	37 465 \$	25 447 \$	62 912 \$	191 205 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	–	515	515	6 395
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	(225)	(225)	(2 442)
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(271 535)	4 468	(267 067)	(132 246)
Niveau de capitalisation, fin de l'exercice	(234 070)\$	30 205 \$	(203 865)\$	62 912 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	160 342 \$	129 821 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	66 776	63 224
Intérêts et dividendes	35 479	29 535
	<u>262 597</u>	<u>222 580</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 11)	224 001	212 140
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	59 549	61 799
	<u>283 550</u>	<u>273 939</u>
Sorties nettes de fonds liées à l'exploitation	(20 953)	(51 359)
<b>Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement</b>		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	204 248	315 693
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	515	6 262
	<u>204 763</u>	<u>321 955</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	188 415	336 674
Acquisition d'immobilisations	1 888	3 520
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	225	2 458
	<u>190 528</u>	<u>342 652</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées à l'investissement	14 235	(20 697)
<b>Diminution des espèces pendant l'exercice</b>	<b>(6 718)</b>	<b>(72 056)</b>
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<u>72 634</u>	<u>144 690</u>
<b>Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice</b>	<u><u>65 916 \$</u></u>	<u><u>72 634 \$</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 1. AUTORITÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (qui exploite selon le nom de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* puisque Travail sécuritaire NB ne contrôle pas la caisse d'indemnisation établie en vertu de cette *Loi*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 21 mai 2019.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées pour assurer que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

#### a) Préparation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2018, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

#### b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited (WSNBIL). WSNBIL est une filiale que Travail sécuritaire NB contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité; il est exposé ou a droit à des rendements variables de l'entité; et il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements. WSNBIL détient des actifs d'infrastructure et de biens immobiliers en fiducie pour Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les quotes-parts dans l'actif net au 31 décembre 2018 étaient les suivantes : Travail sécuritaire NB, 84,05 %; la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, 14,55 %; et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 1,40 %. La totalité des opérations et des soldes réciproques de Travail sécuritaire NB et WSNBIL sont éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui font partie des capitaux propres, représentent la part de l'actif net de WSNBIL qui est détenu par la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

#### c) Rajustements actuels et futurs des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme. Voici des modifications importantes aux normes comptables qui pourraient avoir une incidence sur Travail sécuritaire NB à l'avenir :

**IFRS 9 Instruments financiers** – La norme présente de nouvelles exigences pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, ainsi qu'un nouveau modèle de pertes de crédit pour la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation de tous les instruments financiers. Travail sécuritaire NB a invoqué l'option d'exemption temporaire de la mise en œuvre de IFRS 9 et la norme sera mise en œuvre en même temps que IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Travail sécuritaire NB remplit les conditions de l'exemption temporaire en raison d'activités d'exploitation qui comprennent surtout des activités d'assurance et des passifs d'assurance qui sont supérieurs à 90 % de son total du passif.

**IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients** – À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Travail sécuritaire NB a adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* publiée en mai 2014 pour remplacer IAS11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et plusieurs interprétations. Les modifications apportées à IFRS 15 ont été publiées en avril 2016. IFRS 15 clarifie les principes de comptabilisation des produits des activités ordinaires; fournit un cadre solide pour comptabiliser les produits et les flux de trésorerie issus de contrats avec des clients; et améliore les exigences relatives aux informations qualitatives et quantitatives. La norme ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers et aux contrats de location. Travail sécuritaire NB a adopté IFRS 15 en se servant de la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

Les accords de service de Travail sécuritaire NB sont généralement remplis progressivement, et les revenus sont évalués et recouvrés de clients sur une courte période à mesure que les services sont offerts.

L'adoption de IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de Travail sécuritaire NB ou n'a pas occasionné de rajustements transitoires à ses états financiers consolidés.

**IFRS 16 Contrats de location** – La norme exige que tous les contrats de location, sauf les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme, soient comptabilisés à titre d'actif et de passif au bilan. Selon la norme, un preneur est tenu de comptabiliser un droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser le bien sous-jacent, et une obligation locative, représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers. Les contrats de location de Travail sécuritaire NB pour des bureaux seront reportés conformément à IFRS 16 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**IFRS 17 Contrats d'assurance** – Cette norme représente des changements importants à la comptabilisation pour les contrats d'assurance et aura un effet considérable sur l'information financière de Travail sécuritaire NB. Travail sécuritaire NB examine l'effet de cette norme, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### d) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

#### e) Jugements critiques

La direction intègre les jugements critiques à l'élaboration et à l'application de méthodes comptables pour la comptabilisation et l'évaluation. Ces jugements ont une incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation initiales et subséquentes de transactions et soldes figurant dans les états financiers consolidés. La direction a fondé ses jugements et hypothèses sur les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Un jugement important découle de l'évaluation de la direction, fondée sur son interprétation de la *Loi sur les accidents du travail* et les ententes connexes, qui indique que Travail sécuritaire NB comporte un risque d'assurance lié au passif au titre des prestations pour les employeurs tenus personnellement responsables. Par conséquent, Travail sécuritaire NB a comptabilisé le passif au titre des prestations lié à ces employeurs dans les états financiers consolidés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

#### f) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

#### g) Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries. Une provision pour créances douteuses est prévue dans le cas de cotisations à recevoir déterminée selon la meilleure estimation de la direction.

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. La créance est déterminée à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

#### h) Placements

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les capitaux propres cotés sont évalués selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

#### i) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

#### j) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

#### k) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain de par sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule le passif au titre des prestations, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires.

Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers consolidés.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure.

Dans la mesure du possible, et quand il est jugé plus approprié, une évaluation séquentielle par prestation accordée est utilisée. Des techniques plus générales sont utilisées pour estimer les paiements futurs. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident. Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

#### l) Engagements recouvrables au titre des employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers consolidés tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument les coûts directs de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers consolidés comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la loi fédérale intitulée la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou par la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés, un recouvrement compensatoire correspondant aux engagements au titre des prestations figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés de la Couronne doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à Travail sécuritaire NB qui constituera une garantie.

#### m) Contrats de location simple

Travail sécuritaire NB a des obligations continues en vertu de contrats de location simple pour certains locaux à bureaux. Les paiements de location sont présentés dans les résultats d'exploitation à titre de charges selon une méthode linéaire pendant la durée du contrat de location.

#### n) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque bilan et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans les revenus de placement.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

Au 31 décembre 2018, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

#### **o) Avantages postérieurs à l'emploi**

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

#### **p) Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB**

Un total de 6,8 millions de dollars (2017 – 8,6 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

#### **q) Test de dépréciation**

##### ***Niveau de l'entité***

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2018, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

#### **r) Politique de capitalisation**

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. L'objectif de capitalisation de 2018 a été réduit à 100 % conformément à la politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

Le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2018 se chiffre à 88,0 % (2017 – 102,2 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période raisonnable et prudente ne dépassant pas 15 ans.

### 3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des prestations en attente d'une décision présentés dans les états financiers consolidés et les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des versements de prestations futurs. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2018			2017		
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)
Taux de rendement brut	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %	6,08 %
Inflation						
– premier exercice	1,88 %	5,25 %	3,25 %	1,46 %	5,25 %	3,25 %
– exercices subséquents	2,25 %	5,25 %	3,25 %	2,25 %	5,25 %	3,25 %
Taux de rendement net						
– premier exercice	4,13 %	0,79 %	2,75 %	4,55 %	0,79 %	2,75 %
– exercices subséquents	3,75 %	0,79 %	2,75 %	3,75 %	0,79 %	2,75 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Maladies professionnelles	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

#### Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

#### Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Une estimation d'un taux de rendement réel, fondée sur l'analyse de multiples scénarios possibles, est ensuite rajustée pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

#### Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour les 15 premiers exercices de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une analyse de l'expérience antérieure sur des périodes de 20 et 30 exercices. L'analyse est effectuée chaque exercice afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'analyse la plus récente, le taux annuel d'inflation était de 2,25 %.

#### Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 3,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

#### Taux d'inflation d'autres paiements

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon une analyse effectuée en 2015, le taux annuel d'inflation était 1,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

#### Taux de rendement net des prestations indexées à l'IPC

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à court terme et pour les sept premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à long terme car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net des autres types de prestations indexées à l'IPC et pour les autres durées est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

#### Taux de rendement net des paiements médicaux

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

#### Taux de rendement net des autres paiements

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

#### Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

#### Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, effectuée en 2015, a démontré qu'une provision de 6,0 % était raisonnable. Cette dernière est réputée comprendre une provision pour les frais d'administration relativement à ces réclamations. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 6,0 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (SUITE)

#### Analyse de sensibilité

##### i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées dans les pages précédentes. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

##### Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

##### Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

##### Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau suivant présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

##### ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2018 (en milliers)		2017 (en milliers)	
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux de rendement brut	(128 175)\$	153 702 \$	(110 325) \$	131 937 \$
Taux général d'inflation à long terme	129 204	(106 640)	111 938	(92 800)
Taux d'inflation médicale	70 392	(54 908)	61 038	(47 573)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures pour gérer ces risques, qui sont présentés plus bas.

#### a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- un système de suivi qui exige l'établissement des coûts de tout changement au niveau des prestations découlant de modifications apportées aux politiques, à la législation et aux décisions prises en matière d'appel;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

#### b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

#### d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placement. La note 8 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

### 5. ESPÈCES ET ÉQUIVALENTS D'ESPÈCES

Les espèces et équivalents d'espèces comprennent 1,1 million de dollars (2017 – 3,8 millions de dollars) réservés en vue de l'investissement dans des initiatives de santé et de sécurité au travail.

### 6. CRÉANCES

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Cotisations facturées	1 919 \$	1 096 \$
Cotisations non facturées	6 275	5 850
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	5 423	4 077
Employeurs tenus personnellement responsables – dépôts	(1 534)	(1 534)
Autres	2 686	1 640
	<b>14 769 \$</b>	<b>11 129 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
	<u>Juste valeur</u>	<u>Juste valeur</u>
<b><i>i) Portefeuille de placement</i></b>		
Contrats de change à terme	(15 531) \$	6 063 \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	202 213	205 055
Actions		
Canadiennes	187 022	210 130
Américaines	168 953	177 082
Non nord-américaines	232 626	252 603
Total des actions	<u>588 601</u>	<u>639 815</u>
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	42 733	54 353
Biens immobiliers	225 475	222 440
Infrastructure	110 145	92 968
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	<u>378 353</u>	<u>369 761</u>
Rendement absolu		
Opportuniste mondial <sup>1</sup>	<u>141 027</u>	<u>135 746</u>
	<u><b>1 294 663 \$</b></u>	<u><b>1 356 440 \$</b></u>

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2018, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 0 % (2017 – 3,0 %); actions non nord-américaines, 36,7 % (2017 – 37,1 %); instruments à revenu fixe, 23,1 % (2017 – 21,1 %); stratégies de rendement absolu, 32,2 % (2017 – 20,2 %); et espèces, 8,1 % (2017 – 18,6 %).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7. PLACEMENTS (SUITE)

#### **ii) Hiérarchie des justes valeurs**

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7. PLACEMENTS (SUITE)

Portefeuille de placement	2018 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	(15 531) \$	– \$	(15 531) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	202 213	–	–	202 213
Actions				
Canadiennes	187 022	–	–	187 022
Américaines	168 953	–	–	168 953
Non nord-américaines	232 626	–	–	232 626
Total des actions	588 601	–	–	588 601
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	42 733	–	–	42 733
Biens immobiliers	146 875	–	78 600	225 475
Infrastructure	–	–	110 145	110 145
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	189 608	–	188 745	378 353
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	141 027	–	–	141 027
	1 121 449 \$	(15 531) \$	188 745 \$	1 294 663 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7. PLACEMENTS (SUITE)

Portefeuille de placement	2017 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	6 063 \$	– \$	6 063 \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	205 055	–	–	205 055
Actions				
Canadiennes	210 130	–	–	210 130
Américaines	177 082	–	–	177 082
Non nord-américaines	252 603	–	–	252 603
Total des actions	639 815	–	–	639 815
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	54 353	–	–	54 353
Biens immobiliers	161 301	–	61 139	222 440
Infrastructure	–	–	92 968	92 968
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	215 654	–	154 107	369 761
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	135 746	–	–	135 746
	<u>1 196 270 \$</u>	<u>6 063 \$</u>	<u>154 107 \$</u>	<u>1 356 440 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7. PLACEMENTS (SUITE)

#### iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	154 107 \$	109 607 \$
Acquisitions de placements de niveau 3	2 998	38 472
Vente de placements de niveau 3	(1 352)	(14 800)
Distributions du bénéfice d'exploitation par des sociétés de personnes	3 237	330
Dépenses	-	(62)
Gains matérialisés	6 460	2 668
Modification des gains non matérialisés comptabilisés dans le revenu de placements	23 295	17 892
Solde, fin de l'exercice	<u>188 745 \$</u>	<u>154 107 \$</u>

Les quatre placements suivants sont classés comme un niveau 3 :

(1) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 59,0 millions de dollars (2017 – 53,0 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2018. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

(2) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales ayant une valeur marchande de 51,2 millions de dollars (2017 – 40,0 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital variable qui permet les remboursements trimestriels selon la valeur de l'actif net, compte tenu de restrictions. Le fonds est classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

(3) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de 80,8 millions de dollars (2017 – 61,1 millions de dollars). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2018. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

(4) Des actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des biens immobiliers européens ayant une valeur marchande de -2,2 millions de dollars (2017 – 0 \$). Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2018. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de dix ans, qui a commencé le 29 août 2018.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7. PLACEMENTS (SUITE)

#### iv) Revenu de placements

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Intérêts et dividendes	33 967 \$	29 624 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(5 630)	12 322
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	42 825	60 123
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(21 455)	2 349
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	(60 972)	34 357
	(11 265)	138 775
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(6 373)	(6 407)
	<u>(17 638) \$</u>	<u>132 368 \$</u>

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 s'est chiffré à -1,32 % (10,29 % en 2017).

#### v) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB est détenue sous forme de fonds en gestion commune. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Obligations ordinaires	202 213 \$	205 055 \$
Obligations à rendement réel	42 733	54 353
Actions non nord-américaines	52 450	59 327
Biens immobiliers	222 475	222 440
Infrastructure	110 145	92 968
Opportuniste mondial	141 027	135 746

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 7. PLACEMENTS (SUITE)

#### **vi) Accord relatif aux placements**

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée et de la mise en commun de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers consolidés présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, sauf le placement dans WorkSafeNB Investments Limited, qui est consolidé (voir la note 2). La part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds en gestion commune était de 84,05 % au 31 décembre 2018 (2017 – 83,55 %). En 2018, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 4 908 \$ (2017 – 20 884 \$) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard et des honoraires de 16 821 \$ (2017 – 21 335 \$) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

#### **vii) Engagements**

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure et de biens immobiliers gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2018 se chiffrent à 84,8 millions de dollars (2017 – 101,8 millions de dollars).

### 8. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2017.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

#### *ii) Risque de capitalisation*

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. L'objectif de capitalisation de 2018 est passé de 110 % à 100 %.

#### *ii) Risque de marché*

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et étrangers; et dans des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible<sup>1</sup> dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB.

	2018 (en milliers)		2017 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
<b>Actions canadiennes</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>2</sup>	(10,7 %)	(21,4 %)	(13,1 %)	(26,2 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(21 947) \$	(44 266) \$	(30 702) \$	(61 687) \$
<b>Actions américaines</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>3</sup>	(10,7 %)	(21,5 %)	(11,6 %)	(23,2 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(19 194) \$	(38 422) \$	(21 727) \$	(43 308) \$
<b>Actions internationales (EAFE)</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>4</sup>	(12,1 %)	(24,2 %)	(13,7 %)	(27,4 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(21 960) \$	(43 644) \$	(24 449) \$	(48 550) \$
<b>Actions des marchés naissants</b>				
Variation en pourcentage dans le marché de référence <sup>5</sup>	(13,9 %)	(27,7 %)	(16,6 %)	(33,2 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(12 361) \$	(24 730) \$	(15 814) \$	(31 646) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

#### iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2018, le risque de Travail sécuritaire NB face au dollar américain se chiffrait à 304,3 millions de dollars (2017 – 313,5 millions de dollars); à l'euro, il s'élevait à 124,4 millions de dollars (2017 – 109,7 millions de dollars); au yen, il se chiffrait à 53,4 millions de dollars (2017 – 63,7 millions de dollars); et à la livre sterling, il s'élevait à 52,2 millions de dollars (2017 – 52,3 millions de dollars).

Pour ses actifs américains et non nord-américains, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir dynamiquement une portion de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Le montant couvert varie selon l'attrait relatif de la devise. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2018 viennent à échéance au cours des 39 premiers jours de 2019.

Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 370,2 millions de dollars (2017 – 354,1 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un passif de 15,5 millions de dollars (2017 – actif de 6,1 millions de dollars). Les pertes non matérialisées sur les contrats de change à terme ont été comptabilisées dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(5 521) \$	(6 744) \$
CAD / EURO	(5 455)	(6 637)
CAD / YEN	(6 300)	(7 592)
CAD / LIVRE STERLING	(6 145)	(5 466)

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

#### *iv) Risque de crédit*

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que Travail sécuritaire NB détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. Travail sécuritaire NB ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2018		2017	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
<b>Cote de crédit*</b>				
AAA	115 520 \$	47,16	126 952 \$	49,03
AA	82 268	33,59	76 298	29,47
A	47 159	19,25	55 675	21,50
BBB	—	—	—	—
Total	<b>244 947 \$</b>	<b>100,00</b>	<b>258 925 \$</b>	<b>100,00</b>

\*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

#### *v) Risque d'inflation*

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section sur les taux d'intérêt qui suit présente les périodes qui restent jusqu'à l'échéance des portefeuilles d'obligations ordinaires et à rendement réel.

#### *vi) Risque de taux d'intérêt*

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 8. GESTION DU RISQUE FINANCIER (SUITE)

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, dont tous sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à échéance (en milliers)				Total 2017
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2018	
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(97) \$	–	42 830 \$	42 733 \$	54 353 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(65)	59 683	142 595	202 213	205 055
	(162) \$	59 683 \$	185 425 \$	244 946 \$	259 408 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,79 % (2017 – 0,56 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,72 % (2017 – 2,53 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2018, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 17,0 millions de dollars (2017 – 17,5 millions de dollars), soit environ 8,41 % de leur juste valeur (2017 – 8,54 %).

Au 31 décembre 2018, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 6,2 millions de dollars (2017 – 8,2 millions de dollars), soit environ 14,57 % de leur juste valeur (2017 – 15,04 %).

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

#### vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que Travail sécuritaire NB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus proactif de gestion de trésorerie qui comprend la prévision continue des flux de trésorerie prévus, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de Travail sécuritaire NB prévoit la répartition de 3 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate. Pour satisfaire aux besoins de liquidité imprévus lorsque les conditions de marché sont défavorables, Travail sécuritaire NB a négocié du crédit de soutien jusqu'à 10 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisé au 31 décembre 2018.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 9. IMMOBILISATIONS

	Terrains et bâtiments (en milliers)	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Mobilier et matériel y compris les améliorations locatives (en milliers)	Véhicules à moteur (en milliers)	<b>2018 Total (en milliers)</b>	2017 Total (en milliers)
<b>Coût</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	8 508 \$	17 315 \$	7 236 \$	523 \$	<b>33 582 \$</b>	31 505 \$
Ajouts	466	1 275	111	36	<b>1 888</b>	3 554
Sorties	–	(143)	–	–	<b>(143)</b>	(1 477)
Solde au 31 décembre	8 974 \$	18 447 \$	7 347 \$	559 \$	<b>35 327 \$</b>	33 582 \$
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(2 390) \$	(14 143) \$	(5 807) \$	(196) \$	<b>(22 536) \$</b>	(21 129) \$
Amortissement	(359)	(1 935)	(484)	(80)	<b>(2 858)</b>	(2 844)
Sorties	–	143	–	–	<b>143</b>	1 437
Solde au 31 décembre	(2 749) \$	(15 935) \$	(6 291) \$	(276) \$	<b>(25 251) \$</b>	(22 536) \$
<b>Valeurs comptables</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	6 118 \$	3 172 \$	1 429 \$	327 \$	<b>11 046 \$</b>	10 376 \$
Au 31 décembre	6 225 \$	2 512 \$	1 056 \$	283 \$	<b>10 076 \$</b>	11 046 \$

### 10. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	<b>2018 (en milliers)</b>	2017 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>13 254 \$</b>	13 686 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	<b>2 914</b>	2 686
	<b>16 168 \$</b>	16 372 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

#### i) Historique

					2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	178 108 \$	781 077 \$	83 887 \$	611 653 \$	<b>1 654 725 \$</b>	1 400 829 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	87 078	83 225	4 799	74 850	<b>249 952</b>	190 118
Accidents des exercices antérieurs	37 941	58 577	2 656	147 311	<b>246 485</b>	275 918
	125 019	141 802	7 455	222 161	<b>496 437</b>	466 036
Moins :						
Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	19 984	2 363	331	20 001	<b>42 679</b>	35 880
Accidents des exercices antérieurs	50 505	63 415	8 474	58 928	<b>181 322</b>	176 260
	70 489	65 778	8 805	78 929	<b>224 001</b>	212 140
Solde, fin de l'exercice	232 638 \$	857 101 \$	82 537 \$	754 885 \$	<b>1 927 161 \$</b>	1 654 725 \$

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

#### ii) Accidents de l'exercice courant

	2018 (en milliers)			2017 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	19 984 \$	67 094 \$	<b>87 078 \$</b>	17 396 \$	47 633 \$	65 029 \$
Invalidité à long terme	2 363	80 862	<b>83 225</b>	1 670	62 297	63 967
Prestations de survivant	331	4 468	<b>4 799</b>	221	1 485	1 706
Assistance médicale	20 001	54 849	<b>74 850</b>	16 593	42 823	59 416
	<b>42 679 \$</b>	<b>207 273 \$</b>	<b>249 952 \$</b>	<b>35 880 \$</b>	<b>154 238 \$</b>	<b>190 118 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

#### *iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations*

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	1 654 725 \$	1 400 829 \$
<b>Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif</b>		
Intérêt sur le passif	88 794	87 722
Paiements et autres transactions	(184 548)	(140 839)
	(95 754)	(53 117)
<b>Solde, avant les rajustements</b>	<b>1 558 971</b>	<b>1 347 712</b>
<b>(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations</b>		
Coûts réels plus (moins) que prévus	62 387	50 841
Paiements réels plus (moins) que prévus	2 304	18 090
Différence entre l'inflation réelle et prévue	(866)	(1 879)
Autres pertes (gains) actuariels	(429)	(2 516)
	63 396	64 536
<b>Éléments inhabituels</b>		
Variation des hypothèses d'évaluation	-	4 627
Variation des méthodes d'évaluation	-	4 080
Variation découlant de la provision pour les maladies professionnelles	97 521	79 531
	97 521	88 238
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	207 273	154 239
Solde, fin de l'exercice	<b>1 927 161 \$</b>	<b>1 654 725 \$</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

#### *iv) Accidents des exercices antérieurs*

Par suite de l'estimation des engagements au titre des prestations, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	<b>Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations</b>	
	<b>2018 (en milliers)</b>	<b>2017 (en milliers)</b>
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	<b>(866) \$</b>	<b>(1 879) \$</b>
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	<b>18 047</b>	<b>(12 574)</b>
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations de survivant	<b>(766)</b>	<b>786</b>
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à court terme	<b>27 847</b>	<b>33 019</b>
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	<b>10 800</b>	<b>41 631</b>
Évolution (favorable) défavorable d'autres coûts	<b>8 334</b>	<b>3 552</b>
Variations attribuables aux éléments inhabituels	<b>97 521</b>	<b>88 238</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 11. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

#### v) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les dix dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans le bilan.

Année d'accident	2009 (en milliers)	2010 (en milliers)	2011 (en milliers)	2012 (en milliers)	2013 (en milliers)	2014 (en milliers)	2015 (en milliers)	2016 (en milliers)	2017 (en milliers)	2018 (en milliers)	Total (en milliers)
Estimation du coût final des réclamations :											
À la fin de l'année d'accident	200 462 \$	203 428 \$	184 192 \$	168 843 \$	202 327 \$	226 047 \$	202 133 \$	313 881 \$	337 736 \$	459 368 \$	
Une année plus tard	188 926	176 741	159 701	201 446	213 020	208 992	273 412	362 837	392 592		
Deux années plus tard	172 132	154 210	187 458	213 282	193 988	265 006	293 092	383 657			
Trois années plus tard	158 550	184 840	194 027	194 748	227 315	275 066	305 398				
Quatre années plus tard	187 436	192 609	175 487	216 876	227 537	287 977					
Cinq années plus tard	194 955	174 130	189 059	217 257	234 704						
Six années plus tard	177 861	207 382	189 782	227 261							
Sept années plus tard	186 992	196 975	195 409								
Huit années plus tard	187 236	209 473									
Neuf années plus tard	190 388										
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations	190 388	209 473	195 409	227 261	234 704	287 977	305 398	383 657	392 592	459 368	<b>2 886 227</b>
Paiements cumulatifs	(90 355)	(85 254)	(83 085)	(92 271)	(85 769)	(96 598)	(93 237)	(102 460)	(78 023)	(43 987)	<b>(851 039)</b>
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées	100 033	124 219	112 324	134 990	148 935	191 379	212 161	281 197	314 569	415 381	<b>2 035 188</b>
2008 et années antérieures											<b>1 225 074</b>
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées											<b>3 260 262</b>
Actualisation											<b>(1 746 717)</b>
Rente – frais courus											<b>94 585</b>
Maladies professionnelles											<b>245 288</b>
Autres passifs éventuels*											<b>73 743</b>
Total des réclamations en attente d'une décision											<b>1 927 161 \$</b>

\*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 12. COTISATIONS

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Revenu des cotisations	162 656 \$	135 117 \$
Intérêts et amendes	742	465
Créances irrécouvrables	(501)	(394)
	<u>162 897 \$</u>	<u>135 188 \$</u>

### 13. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables	<u>140 022 \$</u>	<u>122 553 \$</u>
Frais engagés au titre des réclamations :		
Paiements au titre des prestations	58 010	52 084
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	71 967	62 473
	<u>129 977</u>	<u>114 557</u>
Administration	10 045	7 996
	<u>140 022 \$</u>	<u>122 553 \$</u>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 14. ADMINISTRATION

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Salaires et charges sociales	39 317 \$	38 209 \$
Amortissement	2 825	2 816
Frais professionnels	3 288	3 588
Ressources matérielles et communications	2 127	2 035
Exploitation des immeubles	3 584	3 782
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	994	1 214
Éducation et formation	411	622
Investissement dans la santé et la sécurité	84	599
Autres frais	1 258	1 166
	<b>53 888</b>	<b>54 031</b>
Répartition aux frais d'assistance médicale	<b>(1 438)</b>	<b>(1 577)</b>
	<b>52 450 \$</b>	<b>52 454 \$</b>

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise de son centre de rééducation. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

### 15. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Bien que Travail sécuritaire NB ne participe pas au processus d'établissement du budget pour les défenseurs des travailleurs et des employeurs, il est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs.

Travail sécuritaire NB a également offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 15. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI (SUITE)

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Défenseurs des travailleurs	888 \$	1 116 \$
Défenseurs des employeurs	294	372
	<b>1 182</b>	<b>1 488</b>
New Brunswick Construction Safety Association	300	300
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	190	190
Autres	197	207
	<b>687</b>	<b>697</b>
Tribunal d'appel des accidents au travail	1 592	1 680
	<b>3 461 \$</b>	<b>3 865 \$</b>

### 16. ENGAGEMENTS

#### *Les montants minimums futurs exigés aux termes de contrats de location simple :*

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
Dans moins d'un exercice	683 \$	732 \$
Dans plus d'un exercice, mais moins de cinq	882	1 565
	<b>1 565 \$</b>	<b>2 297 \$</b>

#### *Engagements liés aux placements*

Les engagements liés aux placements sont décrits à la note 7 vij).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 17. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

#### Entités publiques

Les présents états financiers consolidés contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

#### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Les tableaux qui suivent indiquent la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
<b>Comité de direction</b>		
Salaires et autres charges sociales à court terme*	1 237 \$	932 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	135	116
	<u>1 372 \$</u>	<u>1 048 \$</u>
	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)
<b>Conseil d'administration</b>		
Salaires et indemnités journalières	173 \$	287 \$

\*En 2018, le comité de direction comprenait trois postes de directeur qui ne faisaient pas partie du comité en 2017.

### 18. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- pour le service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- pour le service après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facile à déterminer pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite équivaut à 4,10 \$ millions de dollars (2017 – 4,03 \$ millions de dollars).

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

### 19. PASSIFS ÉVENTUELS

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

### 20. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Le 8 mai 2019, le gouvernement provincial a déposé le projet de loi 27, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*. Le projet de loi, qui comprend des modifications à la *Loi sur les accidents du travail*, clarifie l'admissibilité aux prestations pour perte de gains des travailleurs blessés qui reçoivent également des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC). Lorsqu'un travailleur commence à recevoir des prestations d'invalidité du RPC, une proportion de ces prestations doit être déduite des prestations pour perte de gains qu'il reçoit de Travail sécuritaire NB, tel que ce dernier le détermine. De plus, le montant de la pension auquel le travailleur est admissible doit être fondé sur les prestations pour perte de gains qu'il recevait après la déduction des prestations du RPC. Une fois que les modifications législatives auront reçu la sanction royale, elles réduiront le total des engagements au titre des prestations d'un montant estimatif de 31,4 millions de dollars (24,9 millions de dollars pour les employeurs cotisés et 6,6 millions de dollars pour les employeurs tenus personnellement responsables), y compris 1,7 million de dollars pour les blessures survenues pendant l'exercice courant (1,2 million de dollars pour les employeurs cotisés et 0,5 million de dollars pour les employeurs tenus personnellement responsables).

### 21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres de 2017 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées pendant l'exercice courant.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

## BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)
<b>ACTIF</b>					
Espèces et équivalents d'espèces	65 916 \$	72 634 \$	144 690 \$	49 491 \$	64 950 \$
Créances et autres	14 769	11 129	11 319	11 044	10 005
Engagements recouvrables au titre des prestations	354 040	282 760	221 773	160 085	138 246
Placements	1 294 663	1 356 440	1 225 384	1 303 416	1 301 676
Immobilisations	10 076	11 046	10 376	9 517	9 023
	<b>1 739 464 \$</b>	<b>1 734 009 \$</b>	<b>1 613 542 \$</b>	<b>1 533 553 \$</b>	<b>1 523 900 \$</b>
<b>PASSIF ET NIVEAU DE CAPITALISATION</b>					
Comptes fournisseurs et frais courus	16 168 \$	16 372 \$	21 508 \$	20 464 \$	20 843 \$
Engagements au titre des prestations					
Employeurs cotisés	1 561 298	1 360 828	1 169 405	1 042 477	938 399
Employeurs tenus personnellement responsables	365 863	293 897	231 424	170 627	148 707
Total des engagements au titre des prestations	1 927 161	1 654 725	1 400 829	1 213 104	1 087 106
Total du passif	1 943 329	1 671 097	1 422 337	1 233 568	1 107 949
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB	(234 070)	37 465	171 804	286 605	412 946
Participations ne donnant pas le contrôle	30 205	25 447	19 401	13 380	3 005
	<b>(203 865)</b>	<b>62 912</b>	<b>191 205</b>	<b>299 985</b>	<b>415 951</b>
	<b>1 739 464 \$</b>	<b>1 734 009 \$</b>	<b>1 613 542 \$</b>	<b>1 533 553 \$</b>	<b>1 523 900 \$</b>

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2018.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)
<b>REVENUS</b>					
Cotisations	162 897 \$	135 188 \$	97 273 \$	93 548 \$	98 500 \$
Placements	(17 638)	132 368	105 152	55 362	104 198
Employeurs tenus personnellement responsables	140 022	122 553	115 404	66 147	48 528
	<b>285 281</b>	<b>390 109</b>	<b>317 829</b>	<b>215 057</b>	<b>251 226</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Frais engagés au titre des réclamations					
Employeurs cotisés					
Paievements au titre des prestations	165 990	160 056	142 797	128 552	119 082
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	200 470	191 423	126 928	104 078	37 712
	<b>366 460</b>	<b>351 479</b>	<b>269 725</b>	<b>232 630</b>	<b>156 794</b>
Employeurs tenus personnellement responsables					
Paievements au titre des prestations	58 010	52 084	46 245	37 171	37 045
Variations au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations	71 967	62 473	60 797	21 920	5 932
	<b>129 977</b>	<b>114 557</b>	<b>107 042</b>	<b>59 091</b>	<b>42 977</b>
Total des frais engagés au titre des réclamations	<b>496 437</b>	<b>466 036</b>	<b>376 767</b>	<b>291 721</b>	<b>199 771</b>
Administration	52 450	52 454	48 747	43 730	41 356
Obligations prévues par la loi Tribunal d'appel	3 461	3 865	3 402	3 677	1 553
	—	—	—	438	1 564
	<b>55 911</b>	<b>56 319</b>	<b>52 149</b>	<b>47 845</b>	<b>44 473</b>
Total des dépenses	<b>552 348</b>	<b>522 355</b>	<b>428 916</b>	<b>339 566</b>	<b>244 244</b>
<b>Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice</b>	<b>(267 067) \$</b>	<b>(132 246) \$</b>	<b>(111 087) \$</b>	<b>(124 509) \$</b>	<b>6 982 \$</b>
<b>Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice attribuable à :</b>					
Travail sécuritaire NB	(271 535)	(134 339)	(114 801)	(126 341)	6 638
Participations ne donnant pas le contrôle	4 468	2 093	3 714	1 832	344
	<b>(267 067) \$</b>	<b>(132 246) \$</b>	<b>(111 087) \$</b>	<b>(124 509) \$</b>	<b>6 982 \$</b>

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2018.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DU NIVEAU DE CAPITALISATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018 (en milliers)	2017 (en milliers)	2016 (en milliers)	2015 (en milliers)	2014 (en milliers)
<b>Travail sécuritaire NB</b>					
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB, début de l'exercice	37 465 \$	171 804 \$	286 605 \$	412 946 \$	406 308 \$
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(271 535)	(134 339)	(114 801)	(126 341)	6 638
Niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB, fin de l'exercice	(234 070) \$	37 465 \$	171 804 \$	286 605 \$	412 946 \$
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>					
Niveau de capitalisation des participations ne donnant pas le contrôle, début de l'exercice	25 447 \$	19 401 \$	13 380 \$	3 005 \$	405 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	515	6 395	4 541	8 543	2 930
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(225)	(2 442)	(2 234)	–	(674)
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	4 468	2 093	3 714	1 832	344
Niveau de capitalisation des participations ne donnant pas le contrôle, fin de l'exercice	30 205 \$	25 447 \$	19 401 \$	13 380 \$	3 005 \$
<b>Total du niveau de capitalisation</b>					
Total du niveau de capitalisation, début de l'exercice	62 912 \$	191 205 \$	299 985 \$	415 951 \$	406 713 \$
Apport en capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle	515	6 395	4 541	8 543	2 930
Distributions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(225)	(2 442)	(2 234)	–	(674)
Excédent des (dépenses) sur les revenus pour l'exercice	(267 067)	(132 246)	(111 087)	(124 509)	6 982
Total du niveau de capitalisation, fin de l'exercice	(203 865) \$	62 912 \$	191 205 \$	299 985 \$	415 951 \$

Certains des chiffres figurant plus haut ont été reclassés de façon à les rendre conformes aux normes de présentation de l'information financière adoptées en 2018.







